PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

Service des activités maritimes
Affaire suivie par : Nathalie Guillon
tél : 05 46 85 74 49
nathalie.guillon@charente-maritime.gouv.fr

Marennes, le 9 février 2021

Objet : Etat de vacance des concessions
référence : article 923-44 du code rural et de la pêche maritimes

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'organisation d'un affichage de vacance de concessions qui se déroulera dans le cadre du Code rural et de la pêche maritime cité en référence fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines.

A ce titre, je vous fait parvenir un état de vacance des concessions de cultures marines pour affichage en votre siège pendant 30 jours, du **10 février au 12 mars 2021**.

Les demandes concurrentes peuvent être déposées auprès de l'unité Cultures Marines et Pêche de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - site de MARENNES - pendant l'affichage de l'état de vacance.

L'unité Cultures Marines et Pêche reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

La responsable du pôle
secrétariat et gestion
des cultures marines

Nathalie Guillon

Comité Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime
A l'attention de M. le Président
ZA les Grossines
rue Sergent Lecêtre
CS 60 002
17 320 MARENNES